



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires et de la mer

Boulogne-sur-Mer, le 31 janvier 2023

AVIS DE DÉCOUVERTE D'UNE ÉPAVE MARITIME

En application des dispositions du Code des transports concernant les épaves maritimes, il a été déclaré et enregistré auprès de la Délégation à la mer et au littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais (DDTM 62), l'épave ci-après :

– Pare-battage de navire.

Cette épave a été trouvée sur la plage de Strouanne (commune de Wissant) à la position 50°54'19.0"N - 1°40'56.5"E.

Elle est placée sous la protection et la sauvegarde du Préfet du Pas-de-Calais conformément à l'article R. 5142-2 du Code des transports.

Toute personne pouvant attester de la propriété du bien concerné ou pouvant fournir un renseignement utile est appelée à contacter sous 3 mois la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Pas-de-Calais – Service des Affaires Maritimes et du Littoral par courriel à : ddtm-dml-saml-gmep@pas-de-calais.gouv.fr en précisant les informations suivantes :

- L'identité du propriétaire avec en pièce jointe sa carte d'identité ;
- Le descriptif détaillé du pare-battage (marque, modèle, couleur, dimensions) ;
- La preuve éventuelle de propriété (facture ou autre).

La présente publicité sera affichée pour une période de 3 mois à compter du 31 janvier 2022 dans chaque commune littorale du Pas-de-Calais, sur le site <https://www.pas-de-calais.gouv.fr>, rubrique Mer et Littoral, ainsi qu'à la Délégation à la mer et au littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais (DDTM 62).

L'administrateur des affaires maritimes,
Chef de l'unité Encadrement et contrôle des activités maritimes,




Alexandre LARROQUE

DDTM du Pas-de-Calais
CS 40629
92 boulevard Gambetta
62631 BOULOGNE-SUR-MER
Tél : 03 61 31 33 00